

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gilles FLANDIN, Maire,
Présents :

FATTET Marc	FOURNIER Odile	FRANCOU Gilbert
HENRY Grégory	LIGEON Marie-Cécile	MONTMAYEUR Joël
MOREL Jean-Pierre	PELLECUER Paul	SONDAZ Elodie
Etaient excusés	ALBRIET David	BERGER-SABBATEL Clémence
	BOIREAU Yann	COCHET Alain
Etait absente	STEPEC Murielle	

Secrétaire de séance : MOREL Jean-Pierre

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

Modalités de mise à disposition d'un véhicule de service ou de fonction

La loi relative à la transparence de la vie publique a créé une nouvelle base juridique pour les collectivités, dans le cadre de l'attribution de véhicule de fonction ou de service à leurs agents.

La Commune des Chapelles n'est concernée que par la notion de véhicule de service, pour les agents techniques.

Les véhicules de service de la Commune (Unimog, chargeuse, 4x4 et mini-pelle) sont mis à disposition des agents techniques de la collectivité pour les besoins du service pendant les heures et jours de travail.

Pour des raisons pratiques, le Conseil municipal autorise qu'un véhicule de service puisse être utilisé dans certains cas, pour les astreintes notamment, pour les trajets travail/domicile et être remis à domicile.

A cet effet, un règlement d'utilisation des véhicules de service a été rédigé et sera communiqué aux intéressés.

Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs a été remis à jour suite au recrutement du nouvel agent technique (RUAULT Jean-Marie), à compter du 31 janvier 2020.

Révision loyer d'habitation

Le loyer de l'appartement de l'ancienne école de Picolard a été augmenté, dans le cadre du bail en cours et tenant compte de l'indice de révision des loyers.

Location d'un jardin

Un jardin communal au Chef-Lieu est de nouveau disponible pour une somme de 15€ par an. Toute personne intéressée peut contacter la mairie.

Cession de terrain

Le Conseil municipal a pris la décision de céder une bande de terrain d'une surface de 81m² à Parchet à Mme Anne PIPET, dans le prolongement de sa propriété. Cette décision a été prise, d'une part, car cette bande de terrain n'a plus vocation à permettre un accès à d'autres propriétés et d'autre part, parce qu'elle comporte un mur qui est en mauvais état et qui nécessiterait des travaux de réfection avec un coût non négligeable pour la Commune. La délibération sera prise lors d'un prochain conseil dès que les informations du cadastre nous auront été communiquées.

Communication des demandes d'urbanisme

Point sur les dossiers vus en commission d'urbanisme :

- Autorisation préfectorale (commission des sites)
 - o BLANC Cyrille au lieu-dit « Le Col » pour la restauration d'un chalet d'alpage
 - o BARBE Philippe au lieu-dit « Au Foliex » pour la reprise de la toiture à l'identique et la création de 2 ouvertures
- Permis de construire de M. PUY Jean-Paul à Couverclaz pour la construction d'un garage ouvert
- Déclaration préalable
 - o ROMEAS Yannick au Chef-Lieu pour le remplacement de la couverture de la toiture
 - o TESSIER Lydia à Montgirod pour la modification de porte et fenêtres

Questions et communications diverses

- Le Conseil municipal a reçu les remerciements de l'association du Chatelet suite à la réfection extérieure de la chapelle de Mont Carmel.
- Le contrat de gestion de l'eau avec Véolia arrivant à son terme en juin 2020, un avenant à celui-ci sera nécessaire dans l'attente de la prise de compétences prévue par la loi Notre par la communauté de communes. Le Conseil municipal étudie les différentes options proposées par Véolia.
- Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur faisant suite à l'enquête publique du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces documents sont consultables en mairie.
- Le Conseil municipal a pris la décision de voter les budgets primitifs 2020 avant le terme du mandat.
- Une réflexion est engagée au sein de la Communauté de communes pour la création de décharges à gravats (terre, pierre) au sein des différentes collectivités. Dans ce cadre, le Conseil municipal étudie la réouverture éventuelle de l'ancienne décharge au lieu-dit « Les Avenières ».
- Le rapport final du cabinet « Collectivités Conseils » chargé par la Communauté de communes d'étudier le transfert de compétences eau et assainissement, a été communiqué aux élus communautaires. Les futures décisions notamment la date de transfert seront prises par les nouveaux élus communautaires de la prochaine mandature.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.

Les Chapelles, le 03 février 2020.

Le Maire,



Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, written over a large, stylized circular flourish.